



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/SC.3/2008/9  
30 juillet 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Groupe de travail des transports par voie navigable

Cinquante-deuxième session  
Genève, 13-15 octobre 2008  
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**PRINCIPES COMMUNS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES CONCERNANT  
UN SERVICE PANEUROPEEN D'INFORMATION FLUVIALE (SIF)**

Amendements à la résolution n° 48 («Recommandation relative au système  
de visualisation des cartes électroniques et d'informations  
pour la navigation intérieure»)

Proposition du Président du groupe chargé de l'harmonisation de l'ECDIS Intérieur

Note du secrétariat: Il est rappelé que le Groupe de travail a approuvé à sa cinquantième session les versions actualisées des annexes techniques à la résolution 48 («Recommandation relative au système de visualisation des cartes électroniques et d'informations pour la navigation intérieure (ECDIS Intérieur)») (ECE/TRANS/SC.3/174, par. 44 à 51). On trouvera ci-dessous la proposition d'amendements relative à la résolution n° 48, qui a été soumise par le Groupe de l'harmonisation des CEN intérieures et établie à partir des premières données d'expérience que les auteurs des cartes ont tirées de l'édition 2.0 de l'ECDIS Intérieur. La proposition contient les modifications et les corrections qu'il convient d'apporter pour afficher tous les objets requis dans les CEN intérieures. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner et approuver, s'il y a lieu, les amendements proposés.

**AMENDEMENTS À LA RÉOLUTION N° 48 («RECOMMANDATION RELATIVE AU SYSTÈME DE VISUALISATION DES CARTES ÉLECTRONIQUES ET D'INFORMATIONS POUR LA NAVIGATION INTÉRIEURE»)**

1. Le Groupe de l'harmonisation des CEN intérieures et le Groupe d'experts européens du système ECDIS Intérieur ont adopté des amendements à la notice de codage pour les CEN intérieures conformément au règlement intérieur. Ces amendements portent sur de nouvelles classes d'objets, de nouveaux attributs et valeurs d'attribut, ainsi que sur de nouvelles combinaisons de chacun de ces éléments appelant une nouvelle édition du Catalogue d'objets, de la spécification de produit et des parties «chiffres» de la Bibliothèque des visualisations.
2. Le groupe d'experts ECDIS Intérieur a souligné l'importance de disposer en Europe d'une date d'application harmonisée pour la nouvelle édition et proposé de fixer cette date au 1<sup>er</sup> janvier 2009. S'il n'est pas possible pour la Commission de l'Union européenne d'adopter un règlement pour modifier les spécifications techniques applicables à l'ECDIS Intérieur avant la fin de l'année, la date d'application devra être reportée.
3. Les amendements concernent uniquement les annexes du standard ECDIS Intérieur, lesquelles sont affichées sur le site <http://ienc.openecdis.org>, et non les sections 1 à 5 du corps principal du standard, publié sous la cote ECE/TRANS/SC.3/156/Rev.1.
4. Pour plus de clarté et tenir compte des diverses structures organisationnelles des organisations internationales, il est proposé de publier les amendements en tant qu'Édition 2.1 du standard ECDIS Intérieur. Il faudrait alors procéder aux modifications ci-après dans le document ECE/TRANS/SC.3/156/Rev.1:
  - a) Page 3, note de bas de page 1  
Remplacer Édition 2.0 par Édition 2.1;  
Remplacer 23.11.2006 par 19.05.2008;
  - b) Page 5  
Avant Le diagramme ajouter Le groupe d'experts ECDIS Intérieur a transmis aux organisations internationales compétentes une proposition d'Édition 2.1 en mai 2008. Sur la base de cette proposition du groupe, le Groupe de travail des transports par voie navigable de la CEE-ONU (SC.3) lors de sa ...ème session a décidé de mettre à jour sa résolution n° 48 sur l'ECDIS Intérieur;
  - c) Page 5, avant dernier paragraphe  
Remplacer Édition 2.0 par Édition 2.1;
  - d) Page 7  
Remplacer Édition 2.0, 23.11.2006 par Édition 2.1, 19.05.2008;

- e) Page 8  
Remplacer Édition 2.0, 23.11.2006 par Édition 2.1, 19.05.2008;
- f) Page 19, ligne 21  
Remplacer édition 2.0 par édition 2.1;
- g) Page 21, ligne 11  
Remplacer Édition 2.0 par Édition 2.x;
- h) Page 21, ligne 18  
Remplacer édition 2.0 par édition 2.1;
- i) Page 27, ligne 27  
Remplacer édition 2.0 par édition 2.1;
- j) Page 43, ligne 2  
Remplacer édition 2.0 par édition 2.1;
- k) Page 50, ligne 7  
Remplacer édition 2.0 par édition 2.1;
- l) Page 53, line 9  
Remplacer Édition 2.0 par Édition 2.1.

5. Toutes les parties des annexes sont disponibles à l'adresse suivante <http://ienc.openecdis.org>, comme prévu dans le standard. Le tableau ci-dessous donne un aperçu général des documents et amendements:

Standard ECDIS Intérieur, Édition 2.1		
Fichier	Contenu	Amendements
-	Corps principal du standard ECDIS Intérieur 2.1	Voir ci-dessus
IES21_Section2_ProdSpec.pdf ES21_Section2_ProdSpec_trackchange.doc	Spécification de produit pour les CEN intérieures 2.1	Amendements découlant des modifications apportées à la notice de codage. Tous les amendements apparaissent en mode «Suivi des modifications» dans la version Word du document.
IENC_EG_131.pdf (en raison de sa taille, le fichier n'est disponible que sur le site, à l'adresse suivante: <a href="http://ienc.openecdis.org">http://ienc.openecdis.org</a> )	Notice de codage pour les CEN intérieures 1.3.1	Compte tenu des demandes de modification adoptées jusqu'à la fin avril 2008 (une version Word du document, dans laquelle les amendements apparaissent en mode «Suivi des modifications», peut être fournie sur demande, taille du fichier 20 MB).
IENC_FC_21.pdf IENC_FC_21.xml IENC_FC_21.xsd	Catalogue d'objets pour les CEN intérieures 2.1: fichiers XML-schéma (.xsd) et XML pour les éditeurs de logiciels (.xml), version PDF pour les impressions (.pdf)	Amendements découlant des modifications apportées à la notice de codage et corrections.
PresLib21.pdf PresLib21_trackchange.doc	Bibliothèque de visualisations 2.1	Pas d'amendement, mais changement du numéro de la version (2.1).
Lookup21.zip	Tables de recherche 2.1	Alignement sur la version 2.1 du Catalogue d'objets.
IENC_SYM_21.zip	Symboles 2.1	Alignement sur la version 2.1 du Catalogue d'objets.

6. Les amendements ont été établis sur la base des premières données d'expérience que les auteurs des cartes ont tirées de l'édition 2.0. Ils contiennent les modifications et les corrections qu'il convient d'apporter pour afficher tous les objets requis dans les CEN intérieures.

7. Les présents renseignements sont transmis au Groupe de travail des transports par voie navigable pour lui permettre de prendre sa décision sur les amendements à la résolution n° 48 à sa cinquante-deuxième session.